





L'Europe s'engage en Limousin avec le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural l'Europe investit dans les zones rurales.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

# RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE L'ENFANT A EGLETONS

## 1 – Identification de la collectivité :

Communauté de Communes de Ventadour.

## <u> 2 – Nom et Adresse de la collectivité qui passe le marché :</u>

Communauté de Communes de Ventadour. Carrefour de l'Epinette 19550 LAPLEAU.

Téléphone: 05.55.27.69.26 Courriel: direction@cc-ventadour.fr

#### 3 – Procédure de passation :

Procédure adaptée organisée dans les conditions fixées par l'article 28 du C.M.P.

### 4- Objet du marché:

Restructuration de la Maison de l'Enfant à Egletons.

### 5 – Nomenclature des lots :

LOT  $N^{\circ}$  1 – GROS-ŒUVRE.

LOT N° 2 – CHARPENTE BOIS – MURS A OSSATURE BOIS.

LOT N° 3 – COUVERTURE ARDOISE – COUVERTURE ZINC.

LOT N° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM.

LOT N° 5 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS.

LOT N° 6 – ISOLATION – PLATRERIE – PEINTURE – REVETEMENTS DE MURS.

LOT N° 7 – SERRURERIE.

LOT N° 8 – CHAPE FLUIDE.

LOT N° 9 – REVETEMENT DE SOLS CARRELAGE - FAIENCE.

LOT N° 10 – REVETEMENT DE SOLS SOUPLES.

LOT N° 11 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES.

LOT N° 12 - PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION.

LOT N° 13 – VOIRIE – RESEAUX DIVERS.

## **6 – Délai d'exécution :** 10 mois effectifs.

## 7 – Financement Public:

FONDS PROPRES ET SUBVENTIONS PUBLIQUES (ETAT – REGION LIMOUSIN – CONSEIL GENERAL DE LA CORREZE)

Le pouvoir adjudicateur envisage de recourir à un cofinancement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) Programme Opérationnel 2007-2013 Axe 3, Dispositif 321 B « Services de base pour l'économie et la population rurale » du plan de Développement Rural Hexagonal, DRDR Limousin.

## 8 – Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

- **Prix des prestation : 50 %** (note : 5/10)
- <u>Valeur technique</u>: 40 % (note: 4/10) qui sera appréciée notamment au regard du <u>mémoire</u> <u>technique</u> à remettre impérativement avec l'offre sur les points particuliers suivants :
  - a) La fiabilité de l'offre notamment démontrée dans les documents remis (qualités de l'entreprise, moyens, capacités professionnelles, techniques et financières) <u>explicitant les capacités de l'entreprise à réaliser les travaux dans les délais impartis</u> (note : 2/4).
  - b) <u>La présentation d'une liste de travaux similaires</u> en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé avec la fourniture des qualifications obtenues auprès d'organismes certificateurs (note 1/4).
  - c) <u>La remise des certificats professionnels ainsi que les attestations des maîtres d'ouvrage</u> ou maître d'œuvre sur des ouvrages similaires réalisés au cours des trois dernières années (note : 1/4).
- Respect des délais : 10 % (note 1/10) qui sera évalué sur la base d'une note méthodologique incluse dans le mémoire technique décrivant la gestion du chantier (préparation, approche technique, coordination avec les autres corps d'état, enchaînement des tâches,...) ainsi que sur la remise du planning des travaux signé par l'entreprise.

#### 9 – Retrait du dossier et conditions de délais :

Le dossier de consultation des entreprises doit être demandé :

- Soit par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes de Ventadour, Carrefour de l'Epinette, 19 550 LAPLEAU,
- Soit par fax au 05 55 27 61 67
- Soit à télécharger sur la plateforme : www.centreofficielles.com.

Date limite de remise des offres: lundi 30 juillet 2012 Avant 12 H 00

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur la plateforme : www.centreofficielles.com

#### <u>10 – Renseignements techniques :</u>

Monsieur Ph. ROSSIGNOL – Architecte D.P.L.G.-2, Rue Dr. Sikora-19300 – Egletons – Tél: 05 55 93 23 92 – Télécopie: 05 55 93 18 81

<u>11 – Date d'envoi du présent avis à la publication</u> : le 09 juillet 2012